



## CHARTRE DU PROFESSIONNEL

Les parcours de santé complexes d'enfants, alliant problématiques médicales, sociales, économiques, familiales et éducatives, nécessitent en effet l'intervention de professionnels de différents champs, constituant **un enjeu majeur en matière de coordination et d'efficacité des diverses interventions autour du patient.**

Le réseau de santé Pédiatrique NormanDys s'est donné pour but **d'offrir sur l'ensemble du territoire régional, et en partant des dynamiques existantes, un appui lisible dans la coordination des parcours de santé complexes des enfants souffrant de troubles du langage et des apprentissages, de troubles neuro-développementaux ou de pathologies chroniques, sous réserve d'une scolarité en milieu ordinaire et ainsi améliorer les parcours de santé des patients concernés. Cet appui est offert en priorité aux équipes de premier recours.**

### Composition du réseau

Les personnes morales ou physiques souhaitant devenir membre du Réseau doivent au préalable prendre connaissance de la convention constitutive du réseau.

Il est constitué d'un ensemble d'établissements de soins publics et/ou privés, de médecins généralistes et spécialistes, de ville et hospitaliers, médecins de PMI, de professionnels médicaux et paramédicaux libéraux (dentiste, diététicienne, ergothérapeute, infirmière, kinésithérapeute, orthophoniste, orthoptiste, orthodontiste, psychomotricien ou sage-femme ) de psychologues, médecins et psychologues de l'Education Nationale, qui mettent leurs compétences et leurs moyens au service des patients inclus dans le réseau.

Si un intervenant décide de se retirer du réseau ou doit s'en retirer (déménagement, arrêt d'activité...), il veillera à en informer le secrétariat du réseau par courrier.

### Articulation entre le réseau NormanDys et l'association ABN Tap

L'association ABN Tap est le support juridique du Réseau NormanDys.

### Les apports du réseau

Le réseau NormanDys permet de formaliser les pratiques déjà existantes et notamment le partage des informations autour du patient.

Il facilite les prises en charge de proximité et leur meilleure coordination.

Il prévoit de donner des moyens humains, financiers et logistiques supplémentaires (indemnisation des professionnels pour les synthèses, et réunions de travail, relais d'information, prêt de livres, de tests...) pour une meilleure prise en charge des patients.

Une demande de prise en charge financière peut être faite notamment pour les séances de psychologie, ergothérapie, psychomotricité et diététique auprès de l'équipe de coordination. La demande sera étudiée, en tenant compte, des conditions de ressources et/ou familiale, ceci dans la limite des budgets octroyés par l'ARS au titre du FIR.

Des formations et des informations, dont les besoins auront été recensés auprès des professionnels, pourront leur être proposées dans le cadre du réseau.

Le site internet créé par le réseau permettra une information du grand public sur les troubles, les pathologies pédiatriques chroniques et leurs prises en charge.

Le réseau pourra favoriser le développement de recherches cliniques et universitaires sur les troubles du langage et des apprentissages et accompagner celles concernant les troubles spécifiques ou non spécifiques en lien avec l'ensemble des pathologies pédiatriques chroniques que le Réseau coordonne.



## Engagements des membres, partage des informations

Les professionnels membres du réseau continuent leur activité de diagnostic, de prévention, d'éducation, de soins habituels. Ils continuent à travailler comme ils en ont l'habitude. Chaque praticien reste libre et seul responsable de ses techniques utilisées dans la pratique professionnelle.

Pour lui permettre de fonctionner, les acteurs du réseau informent le patient sur l'existence et le fonctionnement du réseau.

Ils participent au recueil des informations tant relatives au patient qu'à sa prise en charge.

Il est prévu que le système d'information du réseau repose sur les éléments suivants :

- le dossier-patient informatisé
- un site Internet sécurisé
- la centralisation et l'archivage des dossiers-coordination au secrétariat
- et toute forme à définir de partage de l'information dans le respect du secret professionnel et des règles déontologiques propres à chaque acteur.

## Engagement particulier

Les professionnels s'engagent à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte à l'activité du réseau à des fins de promotion et de publicité.

Cette interdiction ne s'applique toutefois pas aux opérations conduites par le réseau et destinées à le faire connaître des professionnels ou des patients concernés, dans le respect des règles déontologiques relatives à la publicité et à la concurrence entre confrères.

## Principes éthiques

Les signataires de la présente charte s'engagent à respecter les règles, écrites ou non, déontologiques propres à leurs professions. Ils s'engagent :

- à faciliter l'accès et les échanges de données entre eux concernant l'état de santé des patients suivis au sein du réseau.
- à préserver le secret professionnel, et l'information due aux patients dans les conditions définies par la loi.

Les signataires de la présente charte s'engagent, dans le cadre des missions et des objectifs du réseau NormanDys et dans le respect des compétences et des fonctions que d'autres acteurs ou d'autres réseaux de santé assureraient de façon complémentaire, à délivrer aux personnes qui se confient à eux des soins éclairés et attentifs, en favorisant les prises en charge de proximité

Nom, Prénom : .....

Profession : .....

Adresse postale professionnelle: .....

Adresse électronique : .....@.....

Téléphone professionnel : ...../...../...../...../.....

N°Adeli : .....

( pour les établissements, chaque professionnel concerné devra remplir un formulaire)

Fait à ....., le .....

Signature (s)